







Ch'live d'images éd pèr ichi

VIRONCHAUX

Sommaire

Paysage d'aujourd'hui	p.3	
Évolution des paysages	p.6	
Faune sauvage	P.8	
Étymologie et population	p.9	
Forme urbaine et patrimoine bâti	p.9	
Patrimoine agricole	p.10	
Fiche patrimoniale : Les corps de ferme isolés	p.11	
Petit patrimoine	p.15	
Patrimoine public	p.16	
Patrimoine religieux	p.18	
Couleurs et matériaux	p.19	
Les recommandations paysagères		

Paysage d'aujourd'hui



Pâtures et tour de haies, ruelle du Pâtis Sueur, les témoins du courtil actuel

La commune se situe sur le plateau du Ponthieu, entre la forêt de Crécy et la vallée de l'Authie, deux paysages emblématiques de la Picardie maritime qui structurent le paysage de la partie nord du plateau.

Ici les grandes cultures dominent et le pâturage reste lui présent autour des villages qui se

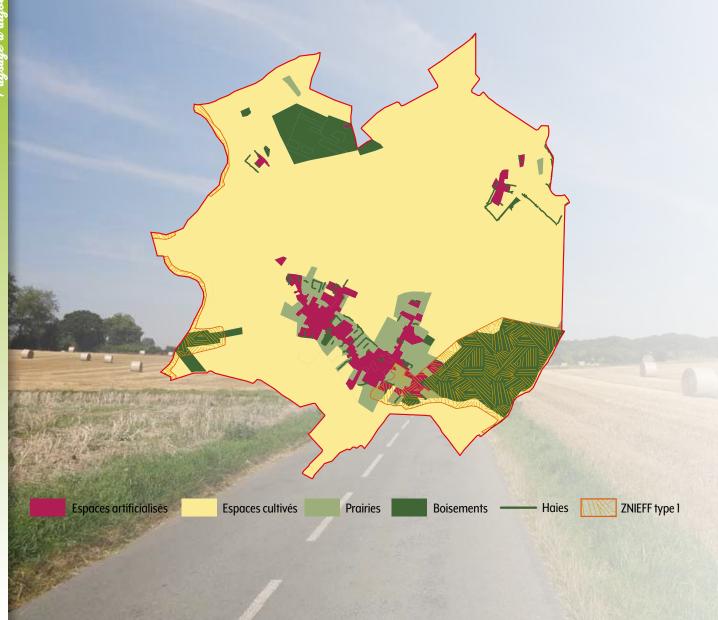
distinguent par leur courtil. Vironchaux se démarque également par ses vastes corps de fermes isolés.

Ces derniers, tout comme les arbres isolés et les boisements, apportent les seuls éléments de verticalité dans ce paysage ouvert et plat.

Le plateau agricole rue des Juifs, ponctué de boisements









Le village se distinguant à peine derrière le courtil depuis la rue des Juifs



Le clocher de l'église comme élément vertical au coeur du bâti agricole depuis la pâture rue Maillard



Un réseau de haies et de pâtures dense en coeur de bourg depuis la rue des Juifs

Évolution des paysages

Les paysages de la commune ont fortement évolué au gré des activités humaines qui s'y sont développées.

À la fin des années 1940, le parcellaire agricole présente une mosaïque de petites parcelles. L'espace urbanisé, peu dense et situé le long des principales rues, est entouré du courtil, réseau de pâtures, de vergers et de haies venant faire la transition avec le plateau cultivé. On observe un

développement de l'urbanisation dans les années 1970. Le courtil, bien que encore présent, est plus éparse, notamment par la diminution des cultures de vergers. La photographie actuelle révèle des parcelles agricoles beaucoup plus vastes sur le plateau cultivé et une ceinture bocagère autour du

village qui s'est encore un peu plus réduite. Si l'urbanisation s'est largement développée, la forme urbaine historique a pu être préservée



IGN 1947



IGN 1975 IGN 2012

Faune sauvage

64 espèces ont été recensées au gré d'inventaires communaux. Ces données ne sont pas exhaustives et tous les milieux n'ont pas été inventoriés, des découvertes restent à faire sur la commune.

Parmi les espèces recensées, on peut noter : 26 espèces d'insectes : Coccinelle à dix points, Coccinelle asiatique, Coccinelle à virgules, Rhizobie des arbres, Malachie à deux points, Oedémère noble, Syrphe ceinturé, Eristalis tenax, Cercope sanguin, Syromaste marginé, Andrène grise, Eilema caniola, Eupithecia, Petite Feuille-Morte, Paracolax tristalis, Bombyx antique, Découpure, Noctuelle à museau, Mesapamea secalis, Noctua janthe, Belle dame, Paon du jour, Tircis, Vulcain, Decticelle cendrée.
Parmi les mammifères, ont pu être observés : Murin à moustaches, Murin de Natterer, Pipistrelle commune, Sérotine commune, Lapin de garenne, Chevreuil.

29 oiseaux ont pu être observés de manière récurrente ou ponctuelle entre 2010 et 2015 : Busard Saint-Martin, Buse variable, Mouette rieuse, Cigogne blanche, Pigeon ramier, Tourterelle turque, Faucon crécerelle, Perdrix grise, Grimpereau des jardins, Geai des chênes, Pinson des arbres, Pinson du Nord, Hirondelle rustique, Mésange bleue, Mésange charbonnière, Mésange nonnette, Accenteur mouchet, Sittelle torchepot, Fauvette grisette, Pouillot véloce, Troglodyte mignon, Grive draine, Grive litorne, Grive mauvis, Merle noir, Rougegorge familier, Pic épeiche, Pic vert, Chevêche d'Athéna. Il est important de noter la présence de la Cigogne blanche et de la Chouette chevêche dont les milieux ouverts prairiaux aux abords du village permettent de maintenir ces espèces patrimoniales.

Vous pouvez contribuer à l'amélioration des connaissances de la faune sauvage de votre commune ou suivre son évolution par le biais de la base de données Picardie Nature : www.clicnat.fr



Pipistrelle commune (Gilles San Martin)

Sitelle torchepot (C. Robiller)



Étymologie et population

Extrait de la Notice historique et géographique de la commune (1899) : « L'étymologie de Vironchaux Villarcellus, semble indiquer une origine celte qui signifierait bois », AD80.

Extrait du Ponthieu, de G.Bacquet: « La Seigneurie de Vironchaux relevait en partie de l'abbaye de Saint-Saulve de Montreuil. Les dépendances étaient Elcourt, hameau médiéval disparu, Bois Rifflart avec trois maisons relevant du baillage de Rue et de l'Election d'Abbeville, Le Grand et le Petit Mezoutre »

Localisation de Vironchaux et de ses dépendances. Extrait de la carte Cassini du XVIII^e siècle IGN



Évolution de la population

Années	1836	1851	1872	1906	1968	1990	1999	2013
Nombre d'habitants	792	810	743	531	421	427	383	479

source AD80 et INSEE

Forme urbaine et patrimoine bâti

Une urbanisation étalée sur le plateau et muchée derrière son courtil

La commune s'est développée le long des principales voies de communication historiquement présentes.

Comme cela est visible sur la carte Cassini datant du XVIII^e siècle, la commune se compose du village et des lieux-dits constitués de vastes corps de fermes isolés, tels que le Petit et le Grand Mezoutre au nord.

Le village entouré de son courtil, Carte d'Etat-Major 1866, IGN



Carte de localisation du patrimoine bâti



Patrimoine agricole

L'activité agricole, élément marquant du paysage architectural.

L'activité agricole a marqué et marque toujours fortement le paysage de la commune. Le cadastre de 1828 répertorie plus de 170 fermes. Un certain nombre de ces corps de ferme traditionnels du nord-ouest du Ponthieu, dont beaucoup ont été réhabilités en tenant compte de la typologie architecturale d'origine, sont encore

visibles aujourd'hui. D'autres présentent parfois un état de dégradation avancé et mériteraient d'être restaurés. La ferme d'élevage comprend traditionnellement une maison d'habitation et des bâtiments d'exploitation implantés sur une vaste cour ouverte. La ferme céréalière présente un front bâti, parallèle à la rue, rythmée par l'ouverture des portes charretières. Elles sont construites en torchis jusqu'au milieu du XIXº siècle puis la brique sera également utilisée. Ces caractéristiques méritent d'être préservées comme témoins de l'identité locale. Au sein de ce patrimoine agricole, on trouve également plusieurs grands corps de ferme isolés (cf. Fiche patrimoniale).



Histoire

Le cadastre du XIX^e siècle fait état de trois corps de ferme isolés. Le Petit et le Grand Mezoutre et le Tronquoi de taille moins importante à cette période-là.

Le Petit et le Grand Mezoutre sont déjà représentés sur la carte Cassini du XVIII^e siècle. Cette présence indique qu'il s'agit d'une implantation ancienne probablement liée à la proximité des abbayes, notamment celles de Valloires et Saint-Riquier. Extrait du Ponthieu, G.Bacquet : « Dès 815, ce lieu appartenait à l'abbaye de Saint-Riquier. [...] En 1147, Gilduin donna la ferme et cens à l'abbaye de Valloires qui possédait déjà des biens donnés par Robert d'Ailly en 1137 et par l'abbaye de Saint Josse en 1145. Au XIVe siècle, le tout s'étendait sur 1360 mesures de terres et pâtis et 96 de bois. [...] Les religieux de Valloires détachèrent de Mézoutre 120 mesures vers Dominois pour les bailler à cens en 1475 à Renaud-le-Varlet et Chrétienne Obriet, moyennant 3 sols 6 deniers de cens par mesure de terre et 6 livres de cire ouvrée, à condition d'édifier maison, four et colombier. Les nouveaux propriétaires donnèrent à leur terre le nom de Petit Mézoutre ».



Petit et Grand Mezoutre, lieux indépendants du village au XVIII^e siècle, Carte de Cassini AD 80

Ces corps de ferme isolés deviennent assez courant dans l'ouest du Ponthieu par rapport au reste du territoire de la Picardie maritime. Comme indiqué dans les extraits historiques, leur existence était certainement liée à la présence ancienne de grandes abbayes et donc au besoin de cultures et de vastes lieux de stockage.







Le cadastre de 1828 permet de visualiser la disposition des bâtiments ainsi que l'accès à l'eau, notamment au Grand Mezoutre qui possédait une vaste mare ainsi qu'un puits, AD80



Vue actuelle de la cour et des dépendances du Grand-Mezoutre



Vue actuelle du petit-Mezoutre depuis le plateau



Vue actuelle du Tronquoi

Un élément du paysage

Ces sites constituent aujourd'hui des éléments fort dans le paysage de cette partie du Ponthieu. Ils permettent, tout en étant muchés derrière des ceintures végétalisées, de ponctuer le paysage du plateau et de témoigner de la richesse de ce

territoire : grandeurs des volumes, matériaux utilisés (pierre calcaires et briques, ardoises pour la maison d'habitation notamment). Ces « monuments agricoles » témoignent de l'emprise de l'homme sur son espace.

Vue aérienne du Petit et Grand Mezoutre en 1947 (IGN)



Les fiches patrimoniales déja parues

Le courtil (Ergnies)
Le relais de Poste et la Route du poisson (Bernay-en-Ponthieu)
Les calvaires de village (Estrées-lès-Crécy)
Le paysage entre val et plateau (Vaux-Marquenneville)
Les talus (Huchenneville), Les mares (Oneux)
La colonie de vacances des Houillères du Nord (Bussus-Bussuel)
La motte castrale (Bailleul)

L'église Saint-Quentin (Fressenneville) Les petits cimetières (Mons-Boubert) Les moulins à eau (Miannay) Les 10 ponts sur la Somme (Pont-Rémy) L'ancienne briqueterie (Bourseville) Chemins ruraux (Toeufles) Le larris (Yonval)

à télécharger sur : WWW.BAIEDESOMME3VALLEES.FR

Petit patrimoine

Le petit patrimoine bâti témoigne des modes de vie passés et ces éléments constituent aujourd'hui des points de repère dans le paysage. Ils contribuent, par leur préservation, au cadre de vie et à l'identité rurale de la commune



Mare et puits publics sur le cadastre 1828 (IGN)

Les mares

La commune possédait plusieurs mares publiques visibles sur le cadastre de 1828 et aujourd'hui comblées. Ainsi, une vaste mare se situait au cœur de la rue de la ville, une autre de plus petite taille était située rue de Crécy et cinq autres étaient présentes rues du Fort Mardi. Par ailleurs plusieurs mares privées étaient situées dans les cours des corps de ferme. Ces mares servaient autant pour abreuver les animaux, que de réserve en cas d'incendie ou pour des usages quotidiens.

Les puits

Un nombre important de puits publics et privés étaient présents aux XVIII^e et XIX^e siecles.

La présence de mares et puits en grand nombre au XIX^e siècle témoigne de la nécessité d'apporter pour tous les usages quotidiens l'eau sur un plateau dépourvu de celle-ci.



La mare rue de la ville au début du XX^e siècle, coll.part.

Les moulins

Le cadastre de 1828 permet d'observer le Moulin d'Ailly situé rue de Mezoutre et le Moulin Baillet au sein des Fiefs Neveux tous deux aujourd'hui disparus.





Le petit patrimoine religieux

Plusieurs calvaires ou croix de chemin, oratoires et statue de la Vierge sont également présents sur le

territoire communal. Ils témoignent des pratiques religieuses importantes au XIX^e siècle.



Calvaire au croisement des rues de Mezoutre et Jacques Capet



Calvaire au croisement des rues de Vron et du Haut Bout



Statue de la vierge au croisement des rues de Crécy et Louis Voilmy

Patrimoine public

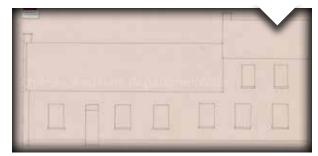
Au XIX^e siècle, deux écoles ont été édifiées. L'école des garçons fut construite en 1836 et le logement de l'instituteur en 1837. En 1864, le logement a été transformé en école de filles et logement pour l'institutrice. Ce bâtiment qui a également abrité la mairie est aujourd'hui détruit.

Une seconde école des garçons fut construite en 1864 sur les plans de l'architecte M.Daullé. Elle est aujourd'hui transformée en mairie.

Une nouvelle école datant de la seconde reconstruction accueille aujourd'hui encore les élèves du village.

Plan de 1878 de l'école des filles (source AD 80)





Plan de 1878 de l'école des garçons (source AD 80)



Carte postale de l'école des garçons, début du XX^e siècle, coll.part.



L'ancienne école des garçons actuelle mairie



École actuelle de Vironchaux

Patrimoine religieux

Extrait du cadastre de 1828, AD 80

L'église Saint Maurice daterait du XVI^e siècle et possède toujours son cimetière. L'ancien presbytère visible sur le cadastre du XIX^e siècle a aujourd'hui disparu.

L'ensemble, église, cimetière et presbytère sont visibles sur le cadastre de 1828 (entités colorées en bleu).



L'Église Saint-Maurice, 2016

Couleurs et matériaux

Le bâti traditionnel lié à l'activité agricole était construit avec les matériaux locaux : pan de bois et torchis essentiellement. La brique s'est ensuite répandue à partir du XIX^e siècle.
Certains édifices remarquables présentent l'utilisation de la pierre calcaire en maçonnerie avec la brique ou le silex., notamment l'église et les grands corps de ferme isolés.

Les toitures colorent le cadre de vie : elles se présentent traditionnellement sous la forme de tuiles picardes de couleur rouge-orangée pour les plus anciennes, ou d'ardoises pour les édifices les plus remarquables.











Recommandations paysagères et propositions d'actions

Les enjeux

- 1. Maîtrise de l'urbanisation sur le plateau qui peut avoir tendance à se développer de manière linéaire
- 2. Valorisation de l'architecture traditionnelle, notamment agricole
- 3. Préservation et valorisation des nombreuses entrées de village pour maintenir un caractère rural
- 4. Valorisation du petit patrimoine traditionnel au travers de l'espace public et de son identité rurale
- 5. Maintien et entretien des chemins ruraux comme témoins de l'histoire et support des circulations douces
- 6. Intégration des bâtiments agricoles notamment situés en entrée et en cœur de bourg

Les recommandations

- 1. Requalification des espaces publics du cœur de village qui méritent d'être mieux valorisés (place des fêtes, abords de la Maison pour tous, de l'école et de la mairie)
- 2. Traitement des accotements et trottoirs et des problèmes ponctuels d'assainissement
- 3. Mise en valeur des calvaires en entrée de village (petit patrimoine identitaire) et fleurissement

Valorisation des espaces-publics centraux

La rue de la ville rassemble l'ensemble des équipements et espaces publics communaux.



La place des fêtes





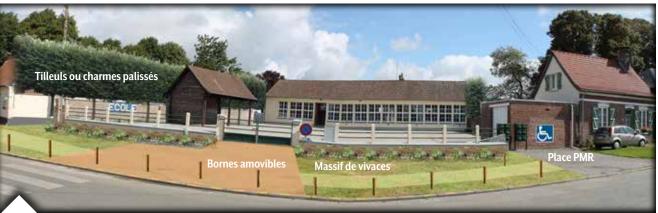
Le parvis de l'école

Situation existante : Le parvis et la cour de l'école, très fonctionnels, présentent un caractère très minéral et austère.

La réglementation liée au plan Vigipirate avec son déploiement de barrières ne participe pas à améliorer l'ensemble. La mise en œuvre d'un fleurissement et d'un verdissement du site serait bénéfique. Situation projetée: Valoriser le cadre très austère de l'école. Comme on l'observe aujourd'hui, les mesures de sécurité issues du plan Vigipirate ont tendance à se pérenniser dans le temps. Par la force des choses, les citoyens sont amenés à remettre en cause des pratiques très courantes mais peu vertueuses comme se stationner sur le parvis de l'école, ce qui posait des questions en matière de sécurité des enfants.

Le parvis de l'école joue à nouveau sa fonction d'aire de dispersion des enfants et de zone de rencontre des piétons et non plus un rôle de parking. Les installations provisoires comme les barrières mobiles existantes ne peuvent être une réponse acceptable à long terme.

La formalisation d'un véritable parvis paysager est possible aujourd'hui, ceci dans l'intérêt de tous.



. Dégager le parvis de l'école est bénéfique tant pour la sécurité des usagers que la qualité du cadre de vie communal.

Le parvis de la mairie

Situation existante : La mairie située au niveau d'un carrefour ne présente qu'un trottoir assez symbolique et ne dispose pas de parvis, en outre les voitures peuvent s'y croiser à grande vitesse ce qui pose quelques problèmes de sécurité pour les usagers.

Vaste aplat d'enrobé très confortable pour les automobilistes, absence de délimitation des places de stationnement et des trottoirs. Les abords des maisons sont peu valorisés.





Aménagement d'un plateau (en orange) entre l'école et la mairie. Création de caniveaux paysagers latéraux (en grès) dont les eaux sont reprises dans les noues paysagères (trop plein dans le réseau d'assainissement).

Situation projetée : Valoriser l'environnement, la sécurité et l'accessibilité de la mairie.

L'aménagement d'un parvis autour de la mairie nécessite une pacification du trafic qui doit être suffisamment ralenti pour permettre un renforcement de la sécurité des usagers.

La chaussée est formalisée par des caniveaux paysagers (en grès) qui permettent de délimiter clairement le piétonnier et les aires de stationnement (ce qui n'est pas le cas aujourd'hui).

Le plateau permet de limiter la vitesse des véhicules à l'approche de l'école et de la mairie, cette dernière ne disposant pas de parvis cela permet de sécuriser ses abords.



La maison pour tous et ses abords

Situation existante : La maison pour tous, qui ressemble à une habitation, n'est pas spontanément identifiée comme un équipement public. Cette salle polyvalente qui peut accueillir 60-70 personnes est située dans un virage, elle ne présente pas de parvis.

Le virage englobe toute la largeur de l'espace public, la chaussée aboutit au ras du bâtiment. Cette sur-largeur offre beaucoup de confort pour les automobilistes qui peuvent prendre de la vitesse ce qui insécurise les piétons notamment.

Situation projetée : Valoriser les abords de la maison pour Tous et la sécurité des usagers .

La formalisation d'une limite de chaussée (caniveau paysager en pavés) permet de matérialiser l'espace piéton et stationné. Les eaux pluviales étant reprises dans différentes noues créées le long de la rue. De façon générale la mise en œuvre de caniveaux paysagers (en pavés) tout le long de la rue de la Ville est une nécessité afin de canaliser le flux automobile, délimiter le piétonnier et permettre une amélioration significative du cadre de vie. Le pincement de la voie à 5-6 mètres par des

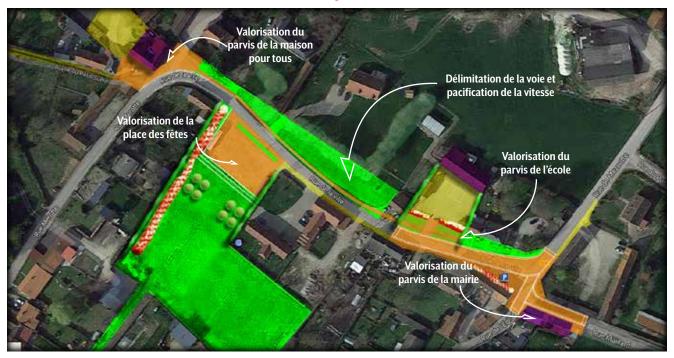
caniveaux paysagers incite les automobiles à ralentir, les engins agricoles peuvent quant-à-eux rouler sur le caniveau et disposer d'une sur-largeur suffisante.

La création concomitante de noues paysagères le long de la rue parait indispensable en complément du réseau d'assainissement qui est aujourd'hui assez sommaire.

Ces interventions assez lourdes au regard des moyens communaux devront sûrement être échelonnées dans le temps.



Rue de la Ville : Bilan des interventions envisagées



Gestion des accotements

Accotements et trottoirs

Situation existante : Tout le long de la traversée de village on peut observer des problèmes assez récurrents de reprise des eaux pluviales qui stagnent en bordure de chaussée.

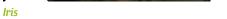
Par ailleurs les accotements ont été traités manifestement de façon intensive avec des produits chimiques ce qui laisse une terre nue propice aux coulées de boues. De façon paradoxale le résultat n'est pas visuellement très valorisant comme en témoigne la photo ci-contre.





Choix d'une palette d'hélophytes adaptée :







Saule nain





Astilbe



Salicaire





Silphium

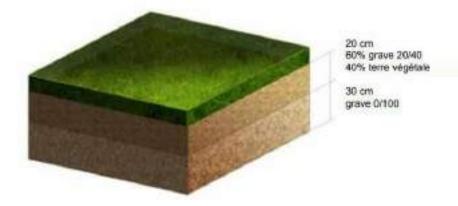
Carex

Proscrire la politique de la terre nue.

Des trottoirs en «terre-battue» peuvent offrir une surface confortable par temps sec mais deviennent vite boueux et glissants lors des épisodes pluvieux, et engendrent des coulées de boues. En outre l'usage intensif de désherbants chimiques est interdit sur les espaces publics depuis le ler janvier 2017.

La création de trottoirs gravillonnés ou stabilisés (avec un mélange de sable et de chaux) pose les mêmes problèmes de désherbage.

Le maintien d'une couverture herbacée est souvent le meilleur compromis pour protéger le sol et favoriser l'infiltration des eaux (jusqu'à un certain point). Aussi une des réponses possibles pourrait être la mise en œuvre d'un «gazon armé» avec un mélange terre-pierre. Le mélange terre-pierre tout en assurant un bon drainage du gazon permet par la même occasion d'offrir un revêtement de sol beaucoup plus stable et confortable même en période humide.



Le mélange terre-pierre est une solution à la réduction des pesticides. Il permet la végétalisation d'espaces urbains et ruraux peu circulés ou circulés périodiquement. Le mélange terrepierre participe ainsi à la création de sites de qualité paysagère remarquable, conservant leur aspect vert toute l'année. Le mélange terre-pierre est composé de :

- 40 % de terre végétale
- 60 % de pierres

La taille des granulats est primordiale : comprise entre 20 mm et 40 mm (grave 20/40).

Leur nature est secondaire.

La bonne tenue dans le temps nécessite la mise en œuvre d'une structure porteuse :

- Structure porteuse, épaisseur en fonction de la nature du sol (30 cm de grave 0/100 par exemple) et ajout d'un géotextile si terrain trop argileux.
- Mise en place et compactage du mélange terre/pierre, épaisseur mise en œuvre en fonction de l'usage (aux alentours de 20 cm).
 Ce mélange doit être homogène et préparé antérieurement.

Entretien de l'espace vert : - Minimum : deux tontes par an (une au printemps et une en été). - Maximum : passage de la tondeuse ou du coupe-bordure toutes les 2 à 3 semaines. La fréquence d'entretien est à définir suivant l'usage. Par exemple, une zone de stationnement nécessitera moins d'entretien qu'un trottoir engazonné.

Situation projetée: L'engazonnement des accotements avec un mélange terre-pierre permet de stabiliser les accotements de façon durable et son usage piétonnier ou un stationnement léger ponctuel.

Des vivaces permettent de maintenir le talus de façon pérenne tout en agrémentant les bas côtés. Une fois bien implantées (1 à 2 ans) ces vivaces ne nécessiteront quasiment aucune intervention. Créer des massifs de vivaces par taches de 3 à 4 m² de la même espèce.

- « Vivaces champêtres »:

Leucanthemum (marguerite), Hémérocalle, Centranthus ruber (valériane), Nepeta mussini, Coreopsis verticillata, Aster pringlei 'Monte Cristo', Helianthus decapetalus, Coreopsis verticillata, Solidago virgaurea (verge d'or), Iris germanica, Lysimachia punctata, Cheiranthus cheiri (giroflée), Achillea millefolium, Chrysanthemum leucanthemum (marguerite), Géranium endressii,...

- Vivaces plus sophistiquées :

Anemona japonica, sedum spectabile, Rudbeckia fulgida, Lavatera olbia, ..

Des graminées décoratives et des bulbes peuvent aussi être très utiles pour compléter la composition :

- **Graminées :** le choix de graminées aux formes simples rappelant les espèces champêtres est à privilégier, elles permettent d'alléger et diversifier les massifs, elles sont décoratives en automne et en hiver avec leur feuillage coloré. *Pennisetum compressum, Pennisetum orientale, Stipa tenuifolia, Deschampsia flexuosa,...*
- **Bulbes**: Narcissus poeticus, tulipes sprengeri (sp botanique), *Galanthus nivalis* (perce-neige),...





Cet Atlas et l'ensemble de la collection déja parus sont disponibles gratuitement sur : WWWW.BAIEDESOMME3VALLEES.FR

Mentions légales :

Éditeur : Baie de Somme 3 Vallées (Syndicat Mixte) -Immeuble GAROPÔLE, place de la gare 80100 Abbeville

Imprimeur: Imprimerie Carré

Directeur de la Publication : Nicolas Dumont Responsable de la rédaction : Marc-Adrien Weyl Responsable graphique : Marc-Adrien Weyl

Textes: Marion Bonvarlet

Réalisation: Marion Bonvarlet Marc-Adrien Weyl

Ne peut être vendu Parution : juin 2018 Tirer à : 500 exp Tirage sur papier Cyclus

Reproduction soumise à autorisation du Syndicat mixte

Baie de Somme 3 Vallées

Bibliographie : Atlas des paysages de la Somme, Diren Picardie, 2007 ; Le Ponthieu, G. Bacquet, 1992 ; Travail de la commission fleurissement de la commune

Crédits: Couverture: nord-image.com | Photos: BS3V, BM Abbeville, AD 80, IGN, BOCAGE Agence de paysage

Remerciements: Madame le Maire Patricia Poupart

Financeurs







Baie de Somme 3 Vallées est le syndicat mixte qui porte le projet de Parc naturel régional Baie de Somme Picardie Maritime regroupant 137 communes. L'ambition majeure est de créer les bases d'une solidarité territoriale entre le littoral et l'intérieur des terres, de faire du Parc un territoire où l'on vit, l'on crée, l'on entreprend. Le Label « Parc naturel régional » pourra favoriser l'attractivité touristique de l'ensemble de la Picardie Maritime.